



Informations sur l'acquisition du langage

Développement habituel du langage chez l'enfant

Premiers mois

- Babillage
- Vocalisations: «areu»

6-8 mois

- Syllabes répétées
- Vocalise quand on lui parle

12 mois

- Syllabes redoublées
- Premiers mots
- Réagit à son prénom

18 mois

- Mots reconnaissables en situation avec l'objet
 - Imité (intonations, bruits, cris d'animaux)
 - Fait des discours seul (jargon)
- Comprend des mots et consignes simples

2 ans

- Phrases avec juxtaposition de mots: «papa, pati»
 - Parle de lui: «moi» ou prénom
 - Montre des parties du corps sur ordre
- Comprend des ordres ou consignes complexes

3 ans

- S'exprime par phrases
 - Utilise le «je»
 - On peut bavarder avec lui
- Encore quelques difficultés à prononcer des mots complexes: «pestaclé», «craïn»...
 - Chante ou récite des comptines

Services ORL participants

au dépistage auditif néonatal en Seine-Maritime et Eure

CHI Eure-Seine (Évreux-Vernon)

Rue Léon Schwarzenberg - BP 83
27015 ÉVREUX cedex
☎ 02 32 33 80 92
5 rue Dr Burnet
27200 VERNON
☎ 02 32 71 69 59

CHU de Rouen

1 rue de Germont
76031 ROUEN cedex
☎ 02 32 88 82 01

Clinique Mathilde (Rouen)

Cabinet ORL des Drs V. LECLER-SCARCELLA, T. PIOT et P. DENIS
7 boulevard de l'Europe - BP 1128
76175 ROUEN cedex
☎ 02 76 64 10 60

CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil

Rue du Docteur Villers
Saint-Aubin-lès-Elbeuf - BP 310
76503 ELBEUF
☎ 02 32 96 35 99

CH de Dieppe

Avenue Pasteur - BP 219
76202 DIEPPE cedex
☎ 02 32 14 70 13

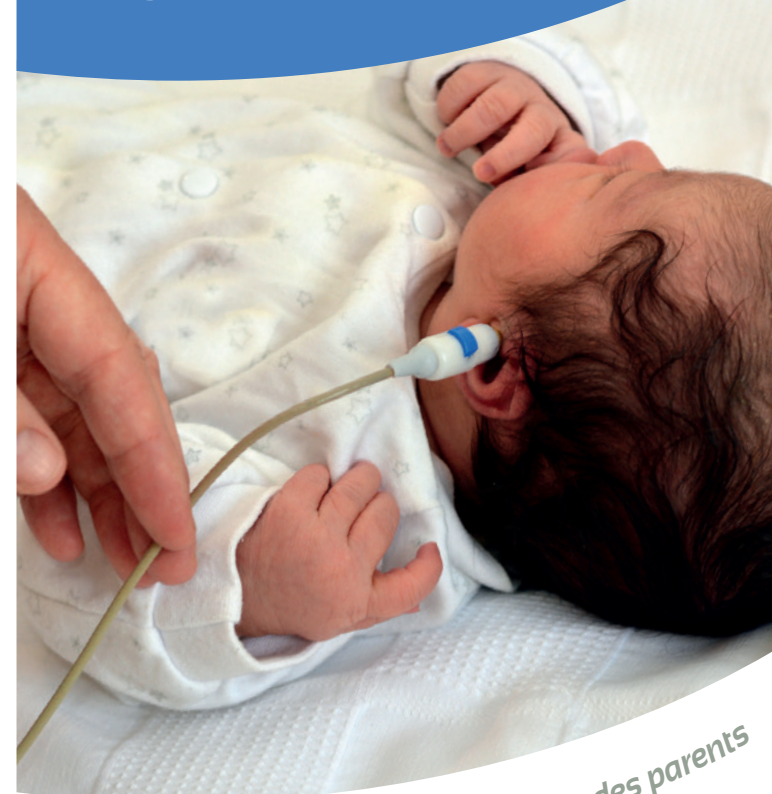
CHI du Pays des Hautes Falaises (Fécamp)

100 avenue du Président F. Mitterrand
76400 FÉCAMP
☎ 02 35 10 90 38

Groupe Hospitalier du Havre (GHH)

29 avenue Pierre Mendés France
76290 MONTIVILLIERS
☎ 02 32 73 41 17 / 02 32 73 41 19

Vérification de l'audition des NOUVEAU-NÉS en Seine-Maritime et Eure



Document d'information à destination des parents



Pourquoi dépister ?

C'est le handicap le plus fréquent à la naissance avec une prévalence de 1 à 3/1000 nouveau-nés atteints.

Le dépistage de la surdité est systématique au sein de chaque maternité. Il permet, si nécessaire, une prise en charge précoce de l'enfant malentendant dès l'âge de 6 mois.

Ce dépistage sera réalisé, après accord oral d'au moins un des deux parents et en sa présence.

L'objectif de ce dépistage est la mise en place précoce des meilleures conditions pour favoriser le développement du langage et la communication de l'enfant sourd au sein de la famille.

Ce programme est mis en œuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Réseau de périnatalité.

Vérification de l'audition

des NOUVEAU-NÉS en Seine-Maritime et Eure



Votre enfant va bénéficier d'un dépistage auditif

Ce test a lieu entre le deuxième et le quatrième jour après l'accouchement.



Il est rapide et indolore et consiste à mettre un émetteur récepteur à l'entrée du conduit auditif pour enregistrer l'activité des cellules de l'oreille interne,

et/ou de mettre deux oreillettes autour des oreilles de l'enfant et de coller des électrodes sur la nuque, le front et la partie inférieure du cou.



Résultats

- **Si ce test est RÉUSSI**, cela confirme la bonne audition de votre enfant à la naissance.
- **Si ce test a ÉCHOUÉ**, cela ne veut pas dire obligatoirement que votre enfant est mal entendant, mais cela nécessitera un contrôle environ 3 semaines après la naissance. Ce contrôle sera réalisé dans un service ORL. Dans ce cas, vous serez convoqués par courrier ou par téléphone et nous insistons pour que vous répondiez positivement à cette convocation dans l'intérêt de votre enfant.
- **Si votre enfant n'a pas pu être testé** avant sa sortie de la maternité, vous recevrez une convocation par le service ORL.

Nous souhaitons insister sur un dernier point : un test RÉUSSI bien que très rassurant ne permet pas d'affirmer que l'enfant n'aura jamais de problème auditif et tout doute sur l'audition de votre enfant, quelque soit son âge, devra vous amener à consulter un médecin spécialisé en Oto-Rhino-Laryngologie (ORL). De même, en cas de surdité importante (appareillage) chez un membre de votre famille, il est souhaitable de faire suivre votre enfant, (même en cas de test rassurant à la maternité), par un médecin ORL, tous les 6 mois, jusqu'à l'âge de trois ans. Nous comptons sur votre compréhension et votre participation pour la réalisation de ce test.

L'équipe soignante de maternité, de néonatalogie et d'ORL.